



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles étudiantes

Question écrite n° 56125

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inscriptions à la sécurité sociale étudiante. Elle lui demande tout d'abord de lui expliquer les raisons pour lesquelles les étudiants dont les parents dépendent d'un régime particulier (SNCF, Banque de France, UNESCO) n'ont pas à s'affilier et sont couverts par leurs parents au-delà de l'âge de vingt ans, contrairement aux autres étudiants. Cette différence de traitement est-elle justifiée ? Par ailleurs, les mutuelles étudiantes semblent très lentes à prendre en compte les inscriptions des étudiants et à leur attribuer leur carte Vitale, ce qui peut mettre les étudiants en difficulté financière provisoire ou oblige les parents à avancer les frais de santé à leurs enfants. C'est pourquoi elle lui demande de prendre les mesures nécessaires pour rendre plus efficaces et rapides les procédures d'inscription par le biais des mutuelles étudiantes.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56125

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er janvier 2001, page 21